

14ème législature

Question N° : 62368	De Mme Thérèse Guilbert (Socialiste, républicain et citoyen - Pas-de-Calais)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture, agroalimentaire et forêt		Ministère attributaire > Commerce, artisanat, consommation et économie sociale
Rubrique > consommation	Tête d'analyse >étiquetage informatif	Analyse > produits à base de poisson.
Question publiée au JO le : 05/08/2014 Date de changement d'attribution : 27/08/2014 Question retirée le : 30/09/2014 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Thérèse Guilbert attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, sur l'étiquetage des produits à base de poisson. Selon une enquête réalisée par la CLCV, l'utilisation de filets de poisson ne concernerait que 20 % des 70 plats transformés parmi leur échantillon. Dans la plupart des cas, la matière première utilisée est de la chair de poisson. En outre, l'enquête révèle également que le consommateur n'est pas mieux informé sur la quantité de poisson présente dans les produits, et qu'il lui est bien souvent impossible de savoir de quel poisson il s'agit. Face à ce constat, l'Association demande à ce que soient redéfinies les règles d'étiquetage de ces produits afin de permettre aux consommateurs de comparer et de savoir ce qu'ils mangent. Aussi, elle le remercie de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement en la matière.